

Document à adresser à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir avant le 31 janvier 2026

I - COLLECTIVITÉ À L'ORIGINE DE LA DEMANDE

Commune :

Adresse :
.....

Téléphone : télécopie : adresse courriel :

Personne en charge du dossier : fonction :

Téléphone : télécopie : adresse courriel :

II – TYPE DE TRAVAUX PRÉVUS

Merci de bien vouloir sélectionner le type de travaux envisagé par votre collectivité :

Enfouissement / dissimulation d'un réseau d'éclairage public

Amélioration des performances énergétiques

Rénovation d'installations d'éclairage public

Extension du réseau, **création** de points lumineux

Rappel important : un formulaire doit être adressé à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour chaque type de travaux.

III – LOCALISATION, ÉCHÉANCIER ET NATURE DE L'OPÉRATION

Localisation des travaux :

Commune de :

Lieu(x) précis : hameau, rue, avenue, place :
.....

S'agit-il d'une voirie d'intérêt communautaire ? OUI NON

Échéancier prévu :

- pour le lancement de l'opération : - pour l'achèvement de l'opération :

Rappel important : le lancement des travaux, objet de la présente demande de subvention, doit intervenir sur l'exercice 2025, et une copie de l'ordre de service (ou de la lettre de commande) doit être adressée à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

| TYPE DE TRAVAUX | Nombre de points lumineux à supprimer | Nombre de points lumineux existant à traiter | Nombre de points lumineux à créer | Nombre d'armoires à rénover | Nombre d'armoires à créer |
|--|---------------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Enfouissement / dissimulation | | | | | |
| Amélioration des performances énergétiques | | | | | |
| Rénovation d'installations d'éclairage public | | | | | |
| Extension du réseau, création de points lumineux | | | | | |

IV – ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE ET MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

TRAVAUX ATTRIBUÉS À UNE ENTREPRISE : Société :

OU

TRAVAUX FAISANT L'OBJET D'UNE CONSULTATION EN COURS

1 FORMULAIRE = 1 PROJET
Ne compléter qu'une seule colonne

MONTANT PRÉVISIONNEL HT DES TRAVAUX :

| Enfouissement/ dissimulation | Amélioration des performances énergétiques | Rénovation d'installations d'éclairage public | Extension du réseau, création de points lumineux |
|---------------------------------|---|--|---|
| € HT | € HT | € HT | € HT |

Seules sont appelées à bénéficier d'aides financières directes de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir en matière d'éclairage public, en leur seule qualité de maître d'ouvrage des investissements, les communes membres de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir exerçant la compétence « Éclairage Public » et sur le territoire desquelles Territoire d'Énergie Eure-et-Loir perçoit et conserve intégralement le produit de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE).

Les Communautés d'Agglomération, les Communautés de Communes et tout autre EPCI ne sont pas éligibles à l'octroi d'aides financières directes de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir en matière d'éclairage public.

V - DOCUMENTS À JOINDRE POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

Le présent formulaire dûment complété et signé par le représentant de la commune,

La délibération de la commune ou la décision de son représentant s'il a reçu délégation, acceptant le projet et sollicitant l'aide financière de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, à l'exception des projets ayant déjà été approuvés à travers un plan de financement proposé par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (cas des opérations d'enfouissement instruites par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir),

Le devis de l'entreprise attributaire des travaux*, accepté et signé par le représentant de la collectivité, ou en cas de procédure de consultation en cours, le chiffrage estimatif détaillé défini par la collectivité ou par son maître d'œuvre.

*** les équipements doivent répondre aux exigences contenues dans les fiches RES-EC-101, RES-EC-102, RES-EC-103, RES-EC-104, diffusées par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.**

VI - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Je soussigné(e),

Maire de la commune de :

Au regard du règlement des aides financières adopté par le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans le cadre des travaux d'éclairage public réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes,

- ✓ Sollicite de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir l'octroi d'une subvention en vue de contribuer au financement des travaux faisant l'objet du présent dossier, lesquels devront être lancés avant la fin de l'exercice 2025,
- ✓ M'engage à faire installer des équipements d'éclairage public conformes aux prescriptions contenues dans les fiches RES-EC-101, RES-EC-102, RES-EC-103, RES-EC-104, diffusées par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie (fiches disponibles sur le site www.te28.fr)

A....., le

Le Maire

**CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION À Territoire d'Énergie Eure-et-Loir**
(Document à compléter obligatoirement pour tous projets
excepté ceux portant sur la création ou l'extension d'un réseau d'éclairage public)

Commune :

Lieu(x) précis (hameau(x), rue, avenue, place ...) :

.....

SE CARACTÉRISENT COMME SUIT :

- Opération d'enfouissement / dissimulation d'un réseau d'éclairage public,
- Opération d'amélioration des performances énergétiques
- Opération de rénovation
- Opération d'extension ou de création de points lumineux

| TYPE DE SOURCE LUMINEUSE | NOMBRE DE POINTS LUMINEUX CONCERNÉS | |
|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| | AVANT RÉALISATION DES TRAVAUX | APRÈS RÉALISATION DES TRAVAUX |
| Vapeur de mercure (ballons fluo) | | |
| Tube fluorescent (néon) | | |
| Lampe incandescente | | |
| Sodium Haute Pression SHP | | |
| Iodure métallique | | |
| Autres (à préciser) : | | |

Descriptif des équipements d'éclairage public éligibles à une aide financière de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

Les fiches ci-après décrivent les matériels éligibles à une aide financière de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, conformément au règlement adopté par le Comité Syndical.

► En l'état, elles peuvent être utilement communiquées aux entreprises chargées de répondre aux demandes de devis des collectivités.

- ✓ fiche Opération n° RES-EC-101 : Système de régulation de tension en éclairage extérieur
- ✓ fiche Opération n° RES-EC-102 : Système de maîtrise de la puissance réactive en éclairage extérieur
- ✓ fiche Opération n° RES-EC-103 : Système de variation de puissance en éclairage extérieur
- ✓ fiche Opération n° RES-EC-104 : Rénovation d'éclairage extérieur